

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, ET LE SEPT AVRIL À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, Mme Morgane CASTAN, M. Bastien VALENTE, Mme Martine COLOMINA, M. Didier DAVID, Mme Omayya FOLGADO, M. Patrick COMTE, M. Sébastien MERADI, Mme Karine SOULET, M. Camille RIQUIER, Mme Carole BICHAREL, M. Jérôme MARMOTAN, Mme Sonia MARY, M. Joël DEYDIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Angélique RETZER qui a donné pouvoir à M. Jérôme MARMOTAN pour voter en son nom, Mme Amandine VINCART qui a donné pouvoir à M. Joël DEYDIER pour voter en son nom

Mme Alexandra MORAND est désignée, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, secrétaire de séance

N° 2026-016 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) :

- BUDGET PRINCIPAL / BUDGET DU CCAS

- BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU / BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
23	21	23

DATE DE LA CONVOCATION

01/04/2026

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

01/04/2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Meynes ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, **PAR VINGT ET UNE VOIX POUR ET DEUX ABSTENTIONS (Mme Amandine VINCART, M. Joël DEYDIER),**

s'étant manifestées, Monsieur le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Meynes.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Président de séance

Clément MONNIER





L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, ET LE SEPT AVRIL À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, Mme Morgane CASTAN, M. Bastien VALENTE, Mme Martine COLOMINA, M. Didier DAVID, Mme Omayya FOLGADO, M. Patrick COMTE, M. Sébastien MERADI, Mme Karine SOULET, M. Camille RIQUIER, Mme Carole BICHAREL, M. Jérôme MARMOTAN, Mme Sonia MARY, M. Joël DEYDIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Angélique RETZER qui a donné pouvoir à M. Jérôme MARMOTAN pour voter en son nom, Mme Amandine VINCART qui a donné pouvoir à M. Joël DEYDIER pour voter en son nom

Mme Alexandra MORAND est désignée, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, secrétaire de séance

N° 2026-017 : AFFECTATION DU RESULTAT N-1 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS PRINCIPAL, CCAS ET DES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le CFU de l'exercice 2025 du Budget Principal, des Budgets annexes eau et assainissement et du CCAS, dont les résultats conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Budget principal

	Résultat CA 2024	Virement S.I	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des RAR	Affectation de résultat
INVEST			- 40 406.91 €	Recettes 70 000 €		29 593.09 €
FONCT	1 159 858.72 €		377 609.51 €			1 537 468.23 €

Budget eau

	Résultat CA 2024	Virement S.I	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des RAR	Affectation de résultat
INVEST			294 582.82 €	Dépenses 306 843.50 € Recettes 131 871.78 €	-174 971.72 €	119 611.10 €
FONCT	88 868.05 €		46 865.21 €			135 733.26 €

Budget assainissement

	Résultat CA 2024	Virement S.I	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des RAR	Affectation de résultat
INVEST			119 687.65 €			119 687.65 €
FONCT	168 058.81 €		105 272.65 €			273 331.46 €

Budget CCAS

	Résultat CA 2024	Virement S.I	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des RAR	Affectation de résultat
INVEST						
FONCT	11 038.28 €		2 922.11 €			13 960.39 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

PAR VINGT ET UNE VOIX POUR ET DEUX CONTRE (Mme Amandine VINCART, M. Joël DEYDIER),

D'AFFECTER le résultat N-1 de la section de fonctionnement comme suit :

Budget principal

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	1 537 468.23 €
Affectation obligatoire :		0,00 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1 537 468.23 €
Total affecté au c/ 1068		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	0,00 €

Budget eau

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	135 733.26 €
Affectation obligatoire :		0,00 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		135 733.26 €
Total affecté au c/ 1068		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	0,00 €

Budget assainissement

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	273 331.46 €
Affectation obligatoire :		0,00 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		273 331.46 €
Total affecté au c/ 1068		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	0,00 €

Budget CCAS

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	13 960.39 €
Affectation obligatoire :		0.00 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		13 960.39 €
Total affecté au c/ 1068		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	0,00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Le Maire
Fabrice FOURNIER

